



Abonnez-vous
gratuitement
aux BSV de la
région Occitanie

A retenir

- MILDIU** La pression est forte. De nouvelles contaminations sont possibles dès 3mm.
- BLACK-ROT** La sensibilité des grappes est à son maximum. La période est favorable à de nouvelles contaminations.
- VERS DE GRAPPE** Brulhois : Les glomérules sont visibles. Procédez à vos comptages de fin de G1
- FLAVESCENCE DOREE** Les dates de T1 sont désormais connues. Consultez les informations réglementaires

Annexe : Réglementation « abeille »

MÉTÉO

Prévisions du 6 au 11 juin 2018

| | Mer 6 | Jeu 7 | Ven 8 | Sam 9 | Dim 10 | Lun 11 |
|--------------|---|---|---|---|---|---|
| Températures | 14 21 | 14 22 | 14 25 | 16 25 | 16 23 | 15 24 |
| Tendances |  |  |  |  |  |  |

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
ISSN en cours

Comité de validation :

Chambre d'agriculture du
Tarn-et-Garonne, Chambre
régionale d'Agriculture
d'Occitanie, DRAAF Occitanie

STADES PHENOLOGIQUES

Zone du Brulhois et St Sardos :

La floraison est en cours dans la quasi-totalité des situations (sur Tannat le démarrage est encore lent). Pour les cépages les plus précoces, le stade 50 % de chute des capuchons est atteint mais la floraison se déroule plutôt lentement.

MILDIU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

Des taches apparaissent régulièrement sur feuilles en tous secteurs. Des dégâts sporadiques sur inflorescences sont également visibles. Mais les fréquences d'attaques restent encore faibles.

• Données de la modélisation

- x **Potentiel Système :** Calcul à partir des données radar : Auty, Cordes, Cuq, Labarthe, Larrazet, Mas Grenier, Monclar, Puy Larroque, Sérignac, St Loup.

Situation J-7 à J : La pression est en hausse mais toujours faible sur la majorité des secteurs.

Des contaminations de masse sont modélisées lors des pluies des 28, 30 mai ou 2 juin selon les hauteurs de pluies enregistrées sur cette période. D'après le modèle, les secteurs de Puy Larroque et Moissac ne seraient pas concernés par ces contaminations.

De nouvelles pluies orageuses ont eu lieu dans la nuit 4 juin, et on très certainement été à l'origine de contaminations de masse sur les secteurs ayant reçu plus de 3-5 mm.

Simulation J à J+10 : la pression deviendra forte sur tous les secteurs. Sur la majorité des secteurs, des contaminations de masse sont modélisées dès 3-4 mm.

Évaluation du risque : Les mêmes ingrédients restent réunis cette semaine : une météo qui reste très orageuse et une pression forte qui maintient un risque de contamination lors de chaque nouvelle pluie. La vigilance reste donc de mise, notamment en période de floraison.

Par ailleurs, des sorties de symptômes sont à craindre. Surveillez donc régulièrement l'état sanitaire de vos parcelles, notamment pour gérer au mieux le risque de repiquage (pour lequel une simple rosée peut suffire).

Mesures prophylactiques : l'épamprage permet de diminuer le développement d'organes vert à proximité du sol qui seraient autant de support pour des contaminations primaires.

OÏDIUM (*Uncinula necator*)

• Éléments de biologie

La phase de sensibilité maximale est identifiée de la floraison à la fermeture de grappe.

• **Situation au vignoble** : pas de symptômes signalés à ce jour.

Évaluation du risque : La période de sensibilité maximale qui débute à la pré-floraison (stade 17) est en cours. A partir de ce stade, il existe un risque de contamination jusqu'à la fermeture de la grappe.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

Des taches sur feuilles apparaissent en diverses situations. Les fréquences d'attaques sont encore faibles mais quelques sorties plus importantes sont ponctuellement observées, avec parfois des atteintes sur rafle.

Évaluation du risque : Le message de la semaine précédente reste d'actualité :

- les conditions restent favorables aux contaminations : chaque pluie peut être synonyme de contamination.
- De plus, les grappes entrent dans une phase de plus grande sensibilité qui deviendra maximale à la nouaison.

Soyez donc vigilants au risque de contaminations et de repiquages sur parcelles atteintes.

VERS DE LA GRAPPE

• **Situation au vignoble** : Les captures d'Eudémis restent nulles. Les glomérules sont désormais visibles et les fréquences d'attaques restent plutôt faibles pour l'instant.

• Données de la modélisation

Le stade L4 est le stade dominant dans les populations et le stade L5 commence à se développer. Il est trop tôt pour identifier un début de deuxième vol.

Évaluation du risque : Les glomérules sont désormais bien visibles. Il est donc temps de procéder à leur comptage afin d'évaluer le niveau de risque encouru pour la prochaine génération. Surveillez attentivement vos parcelles car de nouveaux glomérules pourraient encore apparaître.

Un dépassement du seuil de nuisibilité sur la base de vos comptages de glomérules en fin de G1 implique une gestion précoce de la G2 au moment de la période des éclosions.

Pensez à renouveler les capsules de vos pièges.

Seuil de nuisibilité : 50 à 80 glomérules pour 100 inflorescences

(hors confusion sexuelle, à moduler en fonction du potentiel de récolte)



Glomérule et chenille sur inflorescence - Photo CA 81

CICADELLE VERTE (*Empoasca vitis*)

• Situation au vignoble

Des adultes sont visibles au vignoble. Aucune larve n'a encore été observée.



*Cicadelle verte : Adulte (en haut)
1^{er} stade larvaire (en bas)
Photos IFV*



Biologie et description des symptômes

La cicadelle verte hiveme hors des parcelles de vignes et regagne le vignoble au printemps. Les femelles vont alors pondre à l'intérieur des feuilles de vignes pour donner les larves de première génération. 5 stades larvaires vont se succéder avant de donner les adultes de première génération, généralement en juin. 2 à 3 générations supplémentaires vont alors s'enchaîner jusqu'à l'automne.

Les larves se situent sur la face inférieure des feuilles. Elles peuvent être blanches, roses ou vertes, se déplacent « en crabe » de manière rapide mais ne sautent pas (à la différence des larves de la cicadelle de la flavescence dorée). Le premier stade mesure à peine 1 mm pour atteindre 3 mm au cinquième stade.

Les ébauches des ailes apparaissent dès le 4^e stade.

Les symptômes causés sont appelés des grillures. Il s'agit de rougissement sur cépages rouges et de jaunissement sur cépages blancs délimités par les nervures. Ces rougissements/jaunissements partent du bord de la feuille et progressent vers le centre. Par la suite, les parties colorées peuvent se dessécher.

Évaluation du risque : Risque nul pour l'instant.

La surveillance doit se porter sur les populations larvaires de deuxième génération qui seront observables courant juin. **Rappel** : la gestion du ravageur repose sur une surveillance des populations larvaires. Ce ne sont pas les adultes, que l'on observe plus facilement car ils volent dans les parcelles, qui sont à l'origine des dégâts de grillure qui peuvent se développer en cas de forte infestation.

Seuil de nuisibilité (printemps) : 100 larves de cicadelle pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

CICADELLE DE LA FLAVESCENCE DORÉE

• Situation au vignoble : Les toutes premières éclosions ont été repérées autour du 18 mai dans nos cages d'émergence.

Évaluation du risque : L'ensemble des informations réglementaires relatives à la lutte obligatoire contre la cicadelle vectrice de la Flavescence dorée sont disponibles sur le site de la DRAAF Occitanie.

<http://draaf.occitanie.agriculture.gouv.fr/Sante-de-la-vigne>

Les dates retenues pour le **T1 larvicide** sont les suivantes : **du 15 juin au 25 juin 2018**

Le T2 est à renouveler à 14j du T1 en conventionnel et à 10j du T1 en AB.

AUTRES OBSERVATIONS

Des symptômes importants de **Botrytis sur feuilles** sont toujours signalés en toutes situations. Ils peuvent parfois même atteindre les jeunes grappes.

Même s'ils sont plus réguliers que lors des campagnes précédentes, ces symptômes sont « habituels » pour la période et sont favorisés par des conditions humides et fraîches. Elles ne présument en rien de la virulence du champignon plus tard sur grappes.

Comme chaque année en période de floraison, des **méligèthes** sont observées sur les inflorescences. Il s'agit de petits coléoptères noirs se nourrissant du pollen de nombreux végétaux.

Les méligèthes sont des ravageurs bien connus du colza. Leur présence sur vigne ne semble qu'opportuniste et essentiellement liée à la présence d'une source de nourriture (le pollen des inflorescences). Elles peuvent être considérées comme sans danger pour la vigne et le déroulement de la floraison.



Méligètes sur inflorescence - Photos IFV et CA 81

Le prochain BSV Vigne Tarn-et-Garonne paraîtra le mardi 12 juin 2018

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISÉE SEULEMENT DANS SON INTÉGRALITÉ (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre Régionale d'Agriculture d'Occitanie et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Tarn-et-Garonne, Qualisol, le Syndicat de Défense du Chasselas de Moissac AOC et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.



Les traitements contre la cicadelle de la flavescence dorée débutent. La vigilance s'impose pour ces interventions.

La réglementation "abeille" s'applique aussi pour les traitements obligatoires !

- ATTENTION -

Vignes et inter-rangs en fleurs : les abeilles visitent les parcelles pour récolter le pollen de vigne mais également pour butiner les fleurs des enherbements et des bordures.



RAPPEL RÉGLEMENTATION ET BONNES PRATIQUES

Avant le traitement :

Les **enherbements fleuris** de l'inter-rang et des bordures attirent les pollinisateurs sur les parcelles. Avant l'application d'un traitement insecticide il est impératif de **broyer ou détruire les parties aériennes des fleurs** pour préserver les insectes auxiliaires (*arrêté du 28 novembre 2003*).

Si un rucher est placé à proximité des vignes, **informez dès que possible l'apiculteur** des traitements que vous allez réaliser. Il pourra ainsi déplacer ses colonies si le risque d'exposition des abeilles est trop élevé.

Réalisation du traitement :

Utilisez un insecticide portant une des **mentions « abeille »**, autorisé pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles. Attention, cette mention ne veut pas dire que le produit est inoffensif pour les pollinisateurs, sa toxicité est seulement moins élevée, il faut donc l'utiliser avec précaution.

Ne traitez qu'en dehors de la présence d'abeilles. Pour cela observez votre parcelle pour vous assurer de l'absence d'insectes pollinisateurs sur les fleurs du vignoble. La période d'activité des abeilles au cours d'une journée dépend des conditions extérieures (luminosité, température, pluie). Attention, au mois de juin les pollinisateurs peuvent être actifs sur une plage horaire importante. **Privilégiez un traitement le soir** quand les butineuses sont rentrées à la ruche.

Veillez à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette). **Évitez la dérive des produits** (force du vent, respect des zones non traitées, etc.) car beaucoup d'abeilles sauvages nichent dans les abords directs des parcelles.

Il est interdit de réaliser un **mélange** comportant un pyréthrianoïde avec un fongicide de la famille des triazoles (IDM). L'insecticide doit être appliqué en premier, avec un délai de 24h minimum avant l'application fongicide (*Arrêté du 7 avril 2010*).

Merci de diffuser largement ces recommandations et rappels réglementaires aux conseillers, techniciens et viticulteurs de vos réseaux. L'application de ces préconisations contribue à limiter les risques pour les pollinisateurs et préserver le travail des apiculteurs.

Pour en savoir plus :

consultez la brochure "[Pratiques agricoles et protection des pollinisateurs](#)"

ou la note nationale BSV [Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !](#)



Association de Développement de
l'Apiculture en Nouvelle Aquitaine

Ce message est diffusé en partenariat avec l'ADA NA.